



ARRETE N° 2020- PG 073
LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES
AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2020
(à partir d'un cadre d'emplois de catégorie B)

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, et notamment l'article 5 (1^{er} et 2^e alinéas),

Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 5 novembre 2020 procédant à l'élection du Président du Centre de gestion,

Vu l'arrêté n° 2019-PG-080 du 15 octobre 2019, puis l'arrêté n°2020-PG-019 du 9 avril 2020 fixant la date limite de dépôts des dossiers de candidatures pour la promotion interne 2020 au 28 août 2020,

Considérant que 3 recrutements dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux ouvrent droit à une nomination au titre de de la promotion interne,

Considérant qu'au regard du nombre de recrutements dans ce cadre d'emploi, seules 2 nominations au titre de de la promotion interne sont possibles au titre de l'année 2020,

Considérant que 14 fonctionnaires ont été proposés par leurs employeurs,

Considérant que seuls 12 candidats proposés ont été jugés recevables, et remplissent les conditions fixées par les articles 5 et 16 des décrets précités,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire de catégorie A, réunie le 26 novembre 2020, après étude et classement des dossiers de candidature,

ARRETE :

ARTICLE 1 : En application de l'article 39 de la loi précitée et de l'article 5 du décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, la liste d'aptitude au grade d'ATTACHE TERRITORIAL au titre de la promotion interne 2020 est arrêtée ainsi qu'il suit :

Nom/ Prénom	Collectivité
LEGAZ Jennifer	VILLEMEUX SUR EURE
SADOUKI Aurelie	Commune nouvelle d'Arrou

ARTICLE 2 : La validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 5 décembre 2020. L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le candidat inscrit pour la première fois sur la liste d'aptitude, qui ne serait pas nommé dans un délai de 2 ans à compter de la date de publication du présent arrêté, pourra être réinscrit sur la liste d'aptitude pour une troisième année, s'il en a fait la demande écrite au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir au moins un mois avant le 5 décembre 2022 ; il pourra être réinscrit pour une quatrième et dernière année s'il en a fait la demande un mois avant le 5 décembre 2023.



ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir, affiché dans les locaux du Centre de Gestion et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à LUISANT, le 27 novembre 2020



Le Président,

Bertrand MASSOT

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 24/11/20
et de la publication le : 14/12/20

Par délégation

La DGS

Céline ROUSSET